

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Mirabeau

Acquisition et installation de matériel de restauration

Approbation du choix du prestataire

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire Mirabeau, la ville devra équiper certains locaux spécifiques de tout le matériel nécessaire au fonctionnement d'un service de restauration.

Prévu pour un système de liaison froide, cet équipement devra comprendre :

- le matériel frigorifique,
- les fours de remise en température,
- les étuves assurant le maintien en température,
- le matériel nécessaire au service en self comprenant, notamment, les banques de froid,
- le matériel de service, de débarrassage et de rangement comprenant les chauffe-assiettes, les chariots, les armoires... ,
- le matériel pour laver la vaisselle et pour la désinfection des matériels d'office,
- le matériel spécifique en rapport avec les règles d'hygiène.

Le présent marché concerne l'acquisition et l'installation de matériel de restauration pour le groupe scolaire Mirabeau situé à Ivry-sur-Seine.

En outre, la prestation inclut l'obligation pour le prestataire retenu de mettre à disposition un technicien qualifié qui devra participer à des réunions techniques périodiques liées à la construction du groupe scolaire Mirabeau.

Au vu de ces besoins, il a donc été nécessaire de procéder au lancement d'une consultation dès la fin du dernier trimestre 2005 afin d'assurer l'exécution de cette prestation à partir de fin mars 2006.

Compte tenu du montant estimatif global de l'opération (inférieur à 200 000 € T.T.C.), il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera conclu à compter de sa notification au titulaire et pour une durée de 2 ans.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 décembre 2005 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés publics (BOAMP), a été publié respectivement le 13 décembre 2005 et le 14 décembre 2005,
- la date limite de remise des offres était fixée au 03 février 2006 à 17 heures,
- à ces mêmes date et heures, 9 sociétés avaient remis un pli dont une lettre d'excuses,
- le 03 février 2006, la Personne Responsable du Marché (PRM) a procédé à l'ouverture des premières enveloppes des 8 sociétés ayant fait parvenir une candidature, puis les a confiées au technicien référent pour analyse,
- le 14 février 2006, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a décidé de déclarer recevable les candidatures des 8 sociétés et a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes desdits plis,
- le 07 mars 2006, la CAO a attribué le marché à la société Electrofroid sise 161 boulevard Gabriel Péri BP 74 - 91172 Viry-Châtillon.

Je vous demande donc d'approuver l'attribution du marché concernant l'« Acquisition et installation de matériel de restauration pour le groupe scolaire Mirabeau », d'un montant forfaitaire de 168 966,10 € TTC pour la durée du marché, à la société Electrofroid, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Les crédits sont inscrits au budget communal, chapitre 011.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Mirabeau

Acquisition et installation de matériel de restauration

Approbation du choix du prestataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33 et 57 à 59,

considérant que dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire Mirabeau, la ville devra équiper certains locaux spécifiques de tout le matériel nécessaire au fonctionnement d'un service de restauration,

considérant qu'il a été nécessaire de passer un marché afin de réaliser ce projet,

considérant que le montant estimatif de l'opération est fixé à 140 000 € TTC,

considérant qu'il a été décidé, pour la réalisation de la prestation, de recourir à une procédure d'appel d'offres ouverte conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 07 mars 2006, a décidé d'attribuer le marché à la société Electrofroid pour un montant forfaitaire de 168 966,10 € TTC pour la durée du marché,

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de fournitures courantes et services,

vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 mars 2006,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 37 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif à l'« Acquisition et installation de matériel de restauration pour le groupe scolaire Mirabeau », pour un montant forfaitaire de 168 966,10 € TTC pour la durée du marché, à la société Electrofroid sise 161 boulevard Gabriel Péri BP 74 - 91172 Viry-Châtillon.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 011.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2006